



Procès-verbal de la séance du Conseil Général du 28 juin 2021 à 20h15

Monsieur Philippe Juvet, Président, ouvre la séance avec l'ordre du jour suivant :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 4 décembre 2020
3. Comptes 2020
4. Nomination de l'organe de révision des Comptes
5. Communication du Conseil communal
6. Divers

1. Appel

Tous les membres sont présents à l'exception de Monsieur Fabien Gyseler, excusé.

2. Procès-verbal de la séance du 17 décembre 2020

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

3. Comptes 2020

Nathanaël Alber informe que les comptes présentent un déficit qui comprend un prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle. Les impôts ont subi une importante diminution, env. 60 fois de moins entre 2000 et 2020. De plus, il y a la nouvelle réforme du canton, une diminution qui devait être compensée par l'impôt foncier soit par un montant de Fr. 35'000.00 mais seuls, Fr. 18'000.00 ont été récupérés. Le Conseil communal n'est pas satisfait et fait tout son possible pour tenter de trouver des solutions notamment au niveau des personnes morales.

Le président, Ph. Juvet donne lecture des comptes 2020. Puis il informe concernant les chiffres des amortissements et investissements 2020.

Jérôme Gyseler demande des précisions quant au don en lien avec le covid 19 ? Ce sont des dons aux entreprises qui ont eu des difficultés liées au Covid mais sans lien avec les aides de la confédération ou de l'Etat répond Nathanaël Alber.

Benoit Erb donne lecture du rapport de la commission financière qui accepte les comptes tels qu'ils ont été présentés.

Nathanaël Alber donne lecture de l'arrêté.

Les comptes sont acceptés à 8 oui et une abstention.

4. Nomination de l'organe de révision des comptes

Nathanaël Alber explique qu'il a pu assister à la séance lors du dernier contrôle, le Conseil communal est très satisfait et désire continuer avec cet organe. Il donne lecture de l'arrêté.

L'arrêté est accepté à l'unanimité.

5. Communication du Conseil Communal

Laurent Piaget donne trois informations.

Il n'y aura pas de 1^{er} août 2021 au vu des exigences liées au Covid-19 au moment où le Conseil communal a dû prendre une décision. Il précise que VDT et Les Verrières ont également renoncé. Il espère que cette manifestation sera possible en 2022.

L'inauguration du terrain tout-temps aura lieu le 21 août 2021

Le pique-nique des autorités aura lieu le 2 octobre 2021.

6. Divers

Yvan Perrin relate trois questions :

A combien se monterait la facture supplémentaire pour la commune en cas d'augmentation de 10 cts par litre d'huile minérale comme prévu dans la Loi sur le CO2. Toutefois la question n'est plus d'actualité étant donné que le projet de loi a été refusé.

N. Alber relève que la loi sur le CO2 n'a pas passé, mais à ce jour, les 9 bâtiments communaux sont reliés au CAD et chauffés aux pellets. Il est donc difficile de savoir quel effet l'augmentation du coût des combustibles fossiles, tel que la loi CO2 le prévoyait, aurait eu sur le coût des pellets. Si par hypothèse le prix des pellets augmente de 10 %, l'impact, compte tenu du mode de calcul du Groupe E, sur les finances communales serait d'environ 3'000 CHF. Pour les véhicules, il n'a pas fait de calculs précis mais on peut estimer à quelques centaines de francs d'augmentation.

YP remercie pour cette réponse détaillée.

Y. Perrin donne lecture d'un article relatif aux services sociaux : Dans son édition du 15 juin dernier, le quotidien Arcinfo donne la parole au Conseiller communal responsable des Services sociaux de La Chaux-de-Fonds au sujet de l'empirisme organisateur qui y a trop longtemps prévalu. L'homme fait savoir qu'il n'est pas choqué par un dommage de 3,9 millions pour 699 dossiers en déshérence évoqués dans un rapport disponible sur le site de la Métropole horlogère pour quelques jours encore. Le Chef du dicastère est d'autant plus serein qu'il dit avoir constaté un laisser-aller comparable au sein d'un autre service social du canton, sans toutefois le nommer. Ces propos sont relatés au conditionnel mais on imagine mal qu'un magistrat communal ait tenu pareil discours dans le simple but d'allumer un contrefeu afin de détourner l'attention publique.

Les questions qui se posent dès lors sont les suivantes, à savoir quel est le service dysfonctionnel évoqué par le Conseiller communal et comment faire pour remédier à une situation hautement insatisfaisante. Les contribuables de La Côte-aux-Fées sont concernés à double titre, tout d'abord par le biais du guichet social régional de Couvet et au niveau cantonal compte tenu de la clé de répartition canton-communes. Il est donc essentiel de s'assurer de la

saine gestion des deniers publics manifestement perfectible dans le domaine social selon l'édile de la Métropole horlogère.

Le Conseil communal sait-il à quel service social du canton l'édile fait allusion ?

Quelles démarches le Conseil communal entend-t-il entamer pour s'assurer de la bonne gestion des deniers publics niquelets dans ce contexte ?

Dans la mesure où l'accusateur n'a pas jugé utile de citer le service auquel il fait allusion, il pourrait s'agir de celui du Val-de-Travers. Quelles démarches le Conseil communal entend-t-il prendre pour s'assurer que ce n'est pas le cas et laver ses collaborateurs des soupçons d'incurie qui planent désormais sur eux ?

Des accusations de ce genre ne sont-elles pas de nature à fragiliser la confiance que les citoyens devraient pouvoir placer dans leurs autorités dans la mesure où un Conseiller communal chaud-de-fonnier ne semble pas s'alarmer plus que ça de la dilapidation des deniers publics ?

Adrian Prospero explique qu'il s'est informé auprès de M. F. Mairy, conseiller communal à Val-de-Travers. Un audit a eu lieu dans le guichet social régional de VDT. Le fonctionnement était bon. Par conséquent, il n'y a pas de souci au niveau de la Commune de Val-de-Travers dont dépend la commune de la Côte-aux-Fées.

Yvan Perrin demande si le Conseil communal sait de quel service social, l'article fait mention ?

L. Piaget explique que, pour l'instant, l'information n'a pas été donnée par le canton. Les autorités de la Côte-aux-Fées n'ont pas établi de demande auprès du Conseil d'Etat.

Yvan Perrin propose une motion pour que le Conseil communal fasse une demande au Conseil d'Etat ?

Le Président propose la motion.

La motion est acceptée à 6 oui et 3 abstentions.

Le Conseil communal donnera une réponse au prochain conseil général.

Y. Perrin relève que la langue française va connaître une mutation avec la suppression des circonflexes et des traits d'union comme l'annonce la Conférence inter cantonale de l'instruction publique de Suisse romande (CIIP). Il est évident que cette réforme aura un fort impact sur notre commune qui compte dans son appellation un circonflexe et deux traits d'union. Au vu de cette information, j'invite le Conseil communal à faire savoir s'il compte adapter le nom de la Côte-aux-Fées qui deviendrait ainsi Cote aux Fées, le cas échéant quel serait le coût de l'opération au niveau des panneaux et documents officiels notamment.

L. Piaget répond que le Conseil communal a décidé que le nom du village restera sans modification.

Lise Huguenin demande si le Conseil communal peut trouver une solution pour que les compteurs qui sont enterrés puissent être suivis par les propriétaires. En effet, il est important que les propriétaires puissent vérifier qu'il n'y a pas de fuites durant l'année. L. Piaget en prend note et étudiera cette demande.

Jérôme Gyseler relève quelques problèmes en lien avec les exploitants de l'Hôtel de la Poste. Il précise que les bières en canettes étaient vendues à Fr. 5.00 lors de l'inauguration du circuit des Fées. De plus, ils ont toujours des plaques vaudoises, cela signifierait qu'ils ne sont pas domiciliés sur la Commune ? Laurent Piaget partage ce ressenti. N. Alber a rencontré la gérante en début d'année pour rediscuter des mêmes points que C. Pétremand avait déjà mis en évidence. En ce qui concerne les plaques d'immatriculation, il s'agit d'une société dont le siège est sur le canton de Vaud.

N. Alber précise que ces points ont déjà été discutés avec la gérante. Il n'est pas possible pour le Conseil communal de se mêler de la gestion.

Il n'existe pas de convention avec la gérante quant à la gestion relève N. Alber. De plus, elle a débuté avec le Covid donc ce n'était pas simple.

René Grandjean informe qu'il semble qu'ils vont déménager du côté des Leuba... N. Alber précise qu'il n'a pas d'information à ce sujet. Il relève que l'Hôtel, le restaurant et l'appartement sont loués ensemble.

Fabien Pétremand désire des précisions quant à la vente des terrains de de La Crêta ?

N. Alber informe que les projets avancent, l'entreprise générale AdminPro continue sa prospection. Une demande de permis de construire devrait être déposée prochainement. La vente se fait en fonction des autorisations de construire. La mise à l'enquête devrait arriver avant la fin de l'année.

Lise Huguenin demande combien d'enfants doivent se déplacer à Buttes et combien sont de Buttes afin de déterminer si une classe pourrait être prévue à La Côte-aux-Fées ? A. Prospero précise que cela fait des années que ce problème est discuté avec le Conseil communal de Val-de-Travers. Il serait bien qu'une fois les enfants de Buttes puissent venir à la Côte-aux-Fées. A ce jour, nous n'arrivons pas à faire monter les élèves malgré les demandes du Conseil communal et le bon état des locaux. L. Piaget précise que le Conseil communal avait obtenu des promesses orales de Val-de-Travers pour déplacer des élèves de Buttes.

Jérôme Gyseler relève que le projet Prima pourrait voir l'ouverture des classes 5 et 6 à la CAF afin que les enfants puissent suivre le cursus Prima de 1 à 6 à la Côte-aux-Fées.

Lise Huguenin relève que la dynamisation d'un village commence par l'Ecole.

Adrian Prospero précise que la rentrée scolaire verra 6 enfants de la Côte-aux-Fées descendre à Buttes pour 10 élèves de Buttes.

Damien Walther demande s'il est possible de louer les toits des bâtiments communaux pour installer des panneaux photovoltaïques et ainsi la pose de panneaux solaires et ainsi récupérer de l'argent. N. Alber explique que cette démarche a été menée avec Groupe E et pour l'instant, l'opération n'est pas intéressante financièrement pour la commune. Des contacts ont également été pris avec Viteos.

NA relève qu'il faudrait des moyens d'investissement que nous n'avons pas. Même sur l'immeuble situé à La Crêta 11, cela ne suffit pas.

Lise Huguenin demande si le Conseil communal a été surpris par les factures du CAD ?

N. Alber répond qu'il n'a pas été surpris car l'objectif des 18cts/kWh a été tenu. Si la Commune avait dû installer 6 chaudières à pellets, le coût de revient du kWh, compte tenu de l'amortissement des installations sur 20 ans, aurait été proche de 24 cts. NA relève que la nouvelle loi sur l'énergie qui est rentrée en vigueur au 1^{er} mai impose aux communes un devoir d'exemplarité et que le renouvellement des chaudières au mazout aurait été liés à un assainissement obligatoire de l'enveloppe thermique des bâtiments. Ceci aurait engendrés des coûts plus importants que le raccordement à un CAD.

Philippe Juvet demande des précisions relatives aux nombreuses fouilles dans le village ? Laurent Piaget informe que Swisscom amène la fibre optique dans les Communes. Le Conseil communal n'a aucune emprise par rapport à ces travaux.

Ph. Juvet demande si la connexion internet sera améliorée ?

L. Piaget répond par l'affirmative.

Philippe Juvet remercie les membres de la commission sportive et tous ceux qui ont œuvré pour les parcours des circuits des Fées.

La parole n'est plus demandée, le président lève la séance et remercie chacun pour son implication dans les autorités communales.

Séance levée à 21h15

La Côte-aux-Fées, le 28 juin 2021/prp

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

LE PRESIDENT :

LE SECRETAIRE :

Philippe Juvet

Fabien Bétremand

